

Parc national : la Forêt d'Anlier et la Vallée de la Semois nominées

Deux projets de la province ont séduit le jury parc national.

NATURE

Il y a quatre, parmi sept candidatures, à avoir passé le premier tour dans le processus de sélection de deux parcs nationaux wallons. Dans l'ordre : l'Entre Sambre et Meuse (84 %), la Vallée de la Semois (80,4 %), la Forêt d'Anlier (74,3 %) et les Hautes Fagnes (71,7 %). La province de Luxembourg compte donc deux projets encore en lice. Signalons que les compteurs seront remis à zéro pour la seconde étape du processus de sélection. Les candidats vont recevoir l'analyse fouillée réalisée par le jury composé d'experts indépendants. Ils pourront donc améliorer leurs points faibles.

Vallée de la Semois : « enchantés ! »

« Nous sommes enchantés ! D'autant qu'il faut bien l'avouer, au départ, nous étions peu motivés parce qu'on entendait dire que le projet des Hautes Fagnes et surtout celui de Nassonia étaient déjà gagnants, commente Nicolas Ancion, directeur du parc naturel de Gaume. Cela fait énormément plaisir et ça donne foi à tout le travail réalisé. »

Ce qui a plu au jury dans le projet ? Une forte cohérence

liée au fil conducteur qu'est la Semois, explique la ministre Tellier citant également une coalition forte d'acteurs et plurielle (public, privé et associatif), un potentiel touristique indéniable, le retour de certaines espèces comme le lynx, la loutre et le loup ou encore la mise en œuvre d'une forêt résiliente.

Forêt d'Anlier : « Nous avons de bons espoirs »

« Nous sommes très contents, confie Donatien Liesse, directeur du parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier porteur du projet. Je vais un peu mettre la modestie de côté, nous nous attendions à être dans le Top 5 et nous avons de bons espoirs d'être dans le Top 4. »

Voilà plusieurs années maintenant que la forêt d'Anlier, plus grand massif feuillu de Belgique, s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité et de slow tourisme ainsi que dans une dynamique de partage de la forêt entre tous ses utilisateurs. Des atouts qui ont séduit le jury, de même que le soutien des forces vives locales et le potentiel socio-économique important.

Le projet comprend un territoire d'environ 12 000 hectares, composé de la forêt domaniale indivise d'Anlier.

Prochaine étape : en octobre 2022

Pour rappel, l'objectif du projet de création de parcs nation-

naux wallons est double. Par la valorisation des espaces naturels remarquables de Wallonie, il tend à contribuer au développement de la biodiversité, tout en constituant une opportunité touristique et économique exceptionnelle.

Prochaine étape : établir un plan directeur et un plan opérationnel, à déposer pour octobre 2022. Pour ce faire, chaque candidat pourra compter sur une enveloppe de 250 000 € (et sur 250 000 € supplémentaires pour mener à bien quelques projets). Les deux parcs nationaux bénéficieront chacun de 13 millions d'euros.

Avec deux candidatures présélectionnées, la province de Luxembourg a de solides chances de compter un parc national sur son territoire. LP

ET OL



La Vallée de la Semois est le 2^e projet présélectionné.

Le massif de Saint-Hubert pas repris : la grosse surprise

Beaucoup voyaient la Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse, y compris la forêt Saint-Michel Freyr et Nassonia (d'Éric Domb), comme l'un des favoris, avec les Hautes Fagnes. Grosse surprise, le projet n'a pas été présélectionné.

« Le projet avait des atouts, mais le jury a pointé un manque d'intégration des différents acteurs, explique la ministre de l'Environnement Céline Tellier. La place de la chasse a été jugée trop prégnante et l'enclave routière de la N89 à quatre bandes comme une barrière pour la grande faune. »

« C'est la sidération ; un très grand étonnement pour Nassonia, les scientifiques de Gembloux et le DNF que j'ai vus, lance Gérard Jadoul, co-

ordinateur de Nassonia. Le parc national que nous proposions était un bloc de 15 000 ha de forêts, sans un seul village avec un patrimoine et une histoire internationale comme celle de saint Hubert. On remplissait toutes les conditions en termes d'accord des propriétaires, de l'intérêt biologique et touristique, etc. J'avais bien entendu des rumeurs qui n'allaient pas dans le bon sens... On va demander des éclaircissements au cabinet Tellier. J'espère que la dynamique qui s'était mise en place pourra déboucher sur une autre solution qu'un parc national, mais qui y ressemblerait. Il y a en effet un engouement du public via les agoras et une adhésion des Communes qui sont nées de ce projet. » PCA ET LP